



REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 16 JUIN 2026

Président	Jackie GOULET CLAISSE
Etaient Présents	Chantal BERICH, Mélyne BRICHET, Bernadette BUTY, Lambert CREUXLEBOIS, Audrey DELAUNAIT, Marie-Thérèse DELAUNAY, Michel GOULU, Béatrice GUILLON, Simon HOLLEY, Claudie MARCHAND, Joël NAU - Administrateurs.
Etaient absents excusés	Béatrice BERTRAND, représentée par M. Lambert CREUXLEBOIS Arnaud BOUCHET, représenté par M. Jackie GOULET CLAISSE Bruno CHEPTOU, représenté par M. Jackie GOULET CLAISSE Armel FROGER, représenté par M. Lambert CREUXLEBOIS Jean-Christophe LOUVET, représenté par Mme Béatrice GUILLON Laurent NIVELLE, représenté par M. Simon HOLLEY Claude POIRIER, représenté par M. Joël NAU Nicolas RIOUBLANC

N°2026 - 11 : CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – ARTICLE R433-6 DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION

Par application de l'article L.1414-2 du code général des collectivités territoriales « *pour les marchés publics passés par les offices publics de l'Habitat, la Commission d'Appel d'Offres est régie par les dispositions du code de la construction et de l'habitation applicables aux Commissions d'Appel d'Offres des organismes privés d'habitations à loyer modéré* ».

Ainsi, la composition, les modalités de fonctionnement et les pouvoirs de la Commission d'Appel d'Offres sont librement définis par les OPH (article R433-6 du CCH). Cette commission examine les candidatures et les offres reçues lors de la passation des marchés dont le montant est supérieur aux seuils mentionnés à l'article L.2124-1 du code de la commande publique (seuils européens).

Au 1^{er} janvier 2026, les seuils à partir desquels il convient d'appliquer, pour les marchés publics, une procédure formalisée sont les suivants :

Nature des prestations	Seuils au 1 ^{er} janvier 2026 (*)
Marchés publics de travaux	5 404 000 € HT
Marchés de fournitures et services	216 000 € HT

(*) Seront modifiés en fonction de la publication des seuils européens

... / ...

Office Public de l'Habitat

213 boulevard Delessert - CS 44043

49412 Saumur Cedex

Tél. 02 41 83 48 10

www.saumurhabitat.fr

R.C.S. Angers - Siret : 274 900 026 00023 - Code NAF 6820A - N°TVA FR 76274900026

Membre de



Pour les marchés publics de travaux à procédure adaptée compris entre 216 000 € HT et 5.404.000 € HT, il est proposé que la Commission d'Appel d'Offres de Saumur Habitat soit également compétente pour examiner les candidatures et les offres des entreprises. Ces seuils « intermédiaires » évolueront dans les mêmes conditions que les seuils européens sur lesquels ils s'appuient.

Les règles de composition, de fonctionnement et de pouvoirs de la commission sont proposées comme suit :

Composition de la CAO avec voix délibérative	<ul style="list-style-type: none"> - 4 administrateurs désignés par et parmi le Conseil d'Administration. Les 4 membres de la commission éliront en leur sein le Président de la C.A.O. - Le Directeur Général ou son représentant,
Règles de quorum et suppléance	Aucune
Pouvoirs	<p>Avis sur l'attribution des marchés à procédure formalisée ainsi que sur leurs projets d'avenant augmentant de 5% et plus le montant du marché initial</p> <p>Avis sur l'attribution des marchés de travaux à procédure adaptée (montant compris entre 216 000 € HT et 5 404 000 € HT au 01/01/2026) ainsi que sur leurs projets d'avenant augmentant de 5% et plus le montant du marché initial</p>

Les quatre membres de la C.A.O. éliront en leur sein, à la majorité absolue, le Président de la commission. En cas de partage égal des voix, le candidat le plus âgé sera élu.

En cas d'absence du Président de la commission, la présidence sera assurée par le Président du Conseil d'Administration.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ADOPTE LES REGLES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES TELLES QU'ELLES SONT DEFINIES CI-DESSUS ET DESIGNE LES 4 ADMINISTRATEURS, MEMBRES DE LA COMMISSION COMME SUIV :

- Mme Béatrice BERTRAND
- Mme Béatrice GUILLON
- M. Joël NAU
- M. Laurent NIVELLE

EN CAS D'ABSENCE DU PRESIDENT DE LA COMMISSION, LA PRESIDENCE SERA ASSUREE PAR LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.



Pour extrait conforme,
 SAUMUR, le 16 juin 2026

LE DIRECTEUR GENERAL
 Philippe PLAT